



## Phoque annelé (*Pusa hispida*) Faites part de vos commentaires ici

Sommaire et sondage en vue des consultations sur l'inscription du **phoque annelé** sur la Liste des espèces en péril en tant qu'**espèce préoccupante** – Veuillez transmettre vos commentaires d'ici le **22 décembre 2023**.

### Consultation

#### Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada assure la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de préserver la diversité biologique. En outre, elle reconnaît que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages.

Avant de prendre une décision concernant l'inscription du phoque annelé (*Pusa hispida*) sur la Liste des espèces en péril, nous aimeraions connaître votre opinion et recueillir vos commentaires et vos suggestions au sujet des répercussions écologiques, culturelles et économiques pouvant découler de l'inscription ou de la non-inscription de cette espèce aux termes de la LEP.

### Inscription d'une population sur la Liste des espèces en péril

Le processus d'inscription d'une espèce en vertu de la LEP du Canada comporte plusieurs étapes : il commence par une évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et se termine par une décision du gouvernement du Canada d'inscrire ou non une espèce sur la Liste des espèces en péril. Des consultations publiques sont menées pour connaître l'opinion de la population canadienne. Il s'agit d'une étape importante du processus.

### Faits sur le phoque annelé

Le phoque annelé tire son nom des motifs d'anneaux visibles sur son pelage. Les phoques annelés ont une espérance de vie de 25 à 30 ans. Les adultes mesurent en moyenne environ 1,5 mètre de long et pèsent entre 50 et 70 kg. Le phoque annelé est la plus petite espèce de la famille des phoques.

Les femelles peuvent donner naissance à un seul petit par an, en mars ou avril. Les petits naissent dans un abri de neige qui les protège contre l'environnement et les prédateurs.

Le phoque annelé vit dans les eaux arctiques, près des floes et de la banquise. Il perce un trou d'aération dans la glace, ce qui lui permet d'utiliser l'habitat de la glace de façon unique. Durant la saison des eaux libres, le phoque annelé se nourrit d'une grande variété de proies pélagiques et benthiques, comme des poissons, des crevettes et d'autres crustacés, pour accumuler des réserves de graisse.

La plupart des informations sur l'effectif des populations de phoques annelés proviennent de relevés aériens, réalisés lorsque les phoques sont rassemblés sur la glace pour la mue. Compte tenu du caractère sporadique et localisé de ces relevés, les estimations sont incertaines et désuètes. Cependant, l'espèce semble abondante, avec environ 2,3 millions d'individus dans les eaux canadiennes et adjacentes (ouest du Groenland, Alaska, Fédération de Russie).



# Aquatic Species at Risk



Graphique 1. Phoque annelé (Crédit photo : William Halliday, Wildlife Conservation Society).



Figure 2. Aire de répartition du phoque annelé (sous-espèce *P. hispida hispida*) dans les eaux canadiennes et les régions adjacentes, indiquée en bleu foncé. Le phoque annelé est présent dans l'Arctique et la région subarctique du Canada, depuis le versant nord du Yukon (et en Alaska et en Russie en tant que population contiguë), dans l'ouest, jusque dans le sud du Labrador, vers le sud et l'est. Sa répartition s'étend dans tout l'océan Arctique, au nord des îles de l'Arctique canadien et dans les eaux du Groenland à l'est de la baie de Baffin et dans le détroit de Davis. Il est également présent le long de la côte nord de Terre-Neuve, et des mentions sporadiques existent dans les autres provinces de l'Atlantique. La ligne tiretée noire illustre les limites de la zone économique exclusive (ZEE) du Canada (COSEPAC 2019).

## Qui a attribué le statut d'espèce préoccupante au phoque annelé?

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui évalue et désigne les espèces sauvages risquant de disparaître du Canada et qui leur attribue un

statut. Il effectue ses évaluations en fonction de la meilleure information disponible, qui comprend des données scientifiques, des connaissances écologiques locales et le savoir traditionnel des peuples autochtones. Le COSEPAC a évalué le phoque annelé comme une espèce préoccupante en novembre 2019.

## Pourquoi le phoque annelé est-il considéré en péril?

Le COSEPAC a conclu que la réduction de la superficie et de la durée de la glace de mer due au réchauffement climatique dans l'Arctique canadien, et la réduction subséquente de l'habitat de mise bas convenable causée par la perte de glace stable et la diminution de l'épaisseur de la neige au printemps, constituent des menaces pour l'espèce. La population canadienne devrait, selon les prévisions, décliner dans les trois prochaines générations et pourrait devenir « menacée » à cause des changements importants et continus de la glace de mer et de la couverture de neige en Arctique, région qui se réchauffe rapidement.

## Que se passera-t-il si l'espèce est inscrite en vertu de la Loi sur les espèces en péril?

Si le phoque annelé est inscrit à la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce préoccupante, il ne fera l'objet d'aucune restriction en vertu de la LEP, mais le MPO devra préparer un plan de gestion afin de veiller à ce que l'espèce ne soit pas menacée par des activités humaines. Le plan de gestion prévoira des mesures pour la conservation de l'espèce et fixera des buts et des objectifs pour assurer le maintien de la population à des niveaux durables.



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada

# Aquatic Species at Risk



Nous aimerais avoir vos commentaires sur les incidences possibles de l'inscription ou non du **phoque annelé** comme espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril en vertu de la LEP.

Vos commentaires sont importants.

**Veuillez répondre au questionnaire : Votre opinion compte.**

Vous trouverez une copie du Rapport d'évaluation et de situation du COSEPAC de 2019 sur le phoque annelé et d'autres renseignements dans le registre de la LEP à l'adresse [Registre public des espèces en péril – Canada.ca](http://www.registrelep.gc.ca).

Pour soumettre vos réponses ou recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gestion des espèces en péril, Pêches et Océans Canada  
501, University Crescent, Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6  
Courriel : [fwistar@dfo-mpo.gc.ca](mailto:fwisar@dfo-mpo.gc.ca)  
Numéro sans frais : 1-866-538-1609

## Références

COSEPAC. (2019). Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Phoque annelé (*Pusa hispida*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, xiv + 95 p. ([www.registrelep.gc.ca](http://www.registrelep.gc.ca)).



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Canada